

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal**  
**Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 20 MARS 2025**

**OBJET / GAIA : Personnel : convention de mise à disposition d'un agent auprès de la CAPB.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 14 mars 2025.**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29  
Nombre de présents / hor zirenak : 22  
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xavier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Yolande Huguenard, adjointe, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Jacques Lassus, M. Sébastien Carre, M. Peio Etxeleku, M. Philippe Bacardatz, M. Jean-Paul Alaman, conseillers municipaux.

Procuration : Mme Yolande Huguenard à Mme Eliane Aizpuru ; Mme Corinne Othatceguy à Mme Christiane Hargain-Despéries ; M. Jean-Jacques Lassus à M. Robert Poulou ; M. Sébastien Carré à M. Christian Devèze ; M. Peio Etxeleku à M. Jean-François Lacosta ; M. Philippe Bacardatz à Mme Amaia Beyrie ; M. Jean-Paul Alaman à Mme Nathalie Aïçaguerre.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire indique que par courriel en date du 3 février 2024, le Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) sollicite le renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la commune de Cambo-les-Bains au profit de la CAPB pour y exercer les fonctions d'entretien des plages extérieures et vestiaires, ainsi que l'entretien technique de la piscine communautaire de Cambo-les-Bains durant la saison 2025.

Les conditions de cette mise à disposition sont les suivantes :

- Mise à disposition d'un agent auprès de la CAPB, à hauteur de 777 heures pour la période du 28 avril 2025 au 20 octobre 2025,
- La CAPB remboursera à la commune de Cambo-les-Bains, le montant total de la rémunération et des cotisations patronales versées par la commune au prorata du temps de travail effectué au profit de la CAPB.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel de la commune au profit de la CAPB, figurant en annexe ainsi que tout document nécessaire à la prise en compte de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Joana LACARRA**

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



**Christian DEVEZE**

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza